

Le programme de cette formation est officiellement établi par l'Institut National de la Recherche en Sécurité (arrêté DRP n°26/2001 du 10 septembre 2001).

Objectif :

Permettre au personnel de l'entreprise de maîtriser son comportement en situation d'accident et d'agir avec efficacité pour protéger la victime et préserver son état de santé dans l'attente des secours

Texte de référence :

Article R 4224-16 du Code du travail « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »

Pré requis :

Aucun

Formation continue :

Formation continue obligatoire de 7 h tous les 2 ans, dès le premier recyclage

Validation :

Obtention d'une Carte de Sauveteur Secouriste du Travail (logiciel FORPREV permettant un suivi national).

CECYS bénéficie d'une Habilitation délivrée par l'INRS pour dispenser les formations et recyclages S.S.T, sous le numéro **3018/2014/SST-1/12**, valable sur tout le territoire français.

Contenu pédagogique :

- Chapitre 1 : Le Sauveteur Secourisme du Travail
- Chapitre 2 : Rechercher les dangers persistants pour protéger sans formation générale à la prévention - Reconnaître sans s'exposer lui-même les dangers éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement – Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.
- Chapitre 3 : De « protéger » à prévenir – Repérer des dangers dans une situation de travail – Supprimer ou isoler des dangers dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Chapitre 4 : Examiner la victime et faire alerter – Examiner la ou les victime(s) avant, puis mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir. De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise.
- Chapitre 5 : De « faire alerter » à « informer » - Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personnel(s) chargé(s) de prévention dans l'entreprise.
- Chapitre 6 : Secourir – Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Chapitre 7 : Situations inhérentes aux risques spécifiques – Ex. : désamiantage, hyperbare, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique...Conduites particulières à tenir. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Moyens pédagogiques :

Mannequins de secourisme, maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, défibrillateur de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE			
05 au 06 jan	05 au 06 avril	22 au 23 juin	02 au 03 oct
12 au 13 jan	12 au 13 avril	28 au 29 juin	05 au 06 oct
23 au 24 jan	24 au 25 avril	03 au 04 juil	12 au 13 oct
02 au 03 fév	02 au 03 mai	12 au 13 juil	23 au 24 oct
09 au 10 fév	04 au 05 mai	20 au 21 juil	30 au 31 oct
20 au 21 fév	11 au 12 mai	21 au 22 août	02 au 03 nov
23 au 24 fév	22 au 23 mai	31 août - 1 sept	09 au 10 nov
02 au 03 mars	31 mai - 1 juin	07 au 08 sept	16 au 17 nov
20 au 21 mars	01 au 02 juin	14 au 15 sept	27 au 28 nov
30 au 31 mars	08 au 09 juin	25 au 26 sept	30 nov-1 dec
03 au 04 avril	15 au 16 juin	28 au 29 sept	07 au 08 déc
			18 au 19 déc

MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
LYON	TOULOUSE
LILLE	


Durée :

14 heures minimum pour 10 personnes


Nombre de stagiaires :

4 minimum / 14 maximum (en intra), 14 personnes sous réserve d'une heure supplémentaire par personne au-dessus de 10 stagiaires par groupe


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au **0811 656 206** / N° de déclaration d'Activité : **11751048975**
n° non surtaxe